

Saint-Marin et l'Olympisme

« La République de Saint-Marin, sensible au message de paix et de fraternité, que l'Olympiade renouvelle au nom du sport, veut exalter l'importance de l'idéal olympique dont notre petit Etat poursuit depuis toujours les valeurs morales et civiles en accord avec ses traditions séculaires. La République de Saint-Marin, tout en ayant conscience du modeste apport qu'elle pourra donner, se trouve honorée de s'unir aux autres nations participant au grand événement mondial et par conséquent forme le Comité Olympique National San Marinais en vue de la participation à la XVIIe Olympiade de Rome. »

Discours du Professeur Federico Bigi,
secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,
prononcé à l'occasion de la constitution du C.O.N.S.
16 avril 1959

REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

61 km².

19 621 habitants (au 31 décembre 1974).



COMITATO OLIMPICO NAZIONALE SAMMARINESE (C.O.N.S.)

Fondé le 16 avril 1959.

Président: Federico Bigi*.

Secrétaire général: Giovanni Vito Marcucci*.

Adresse: Palazzo del Turismo - Repubblica di San Marino.

Téléphone: (0541) 99 21 01-2-3-4-5.

Adresse télégraphique: CONS Sammarino.

* Voir notes biographiques.

Rôle

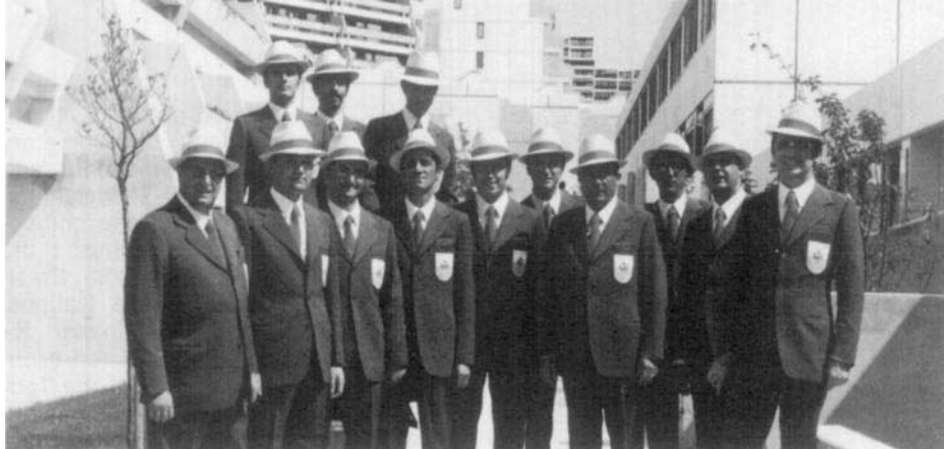
L'article 1 des statuts du C.O.N.S. a pour objet « d'organiser et de potentialiser le sport san marinais, de mettre à effet et d'exécuter les normes qui émanent du Comité International Olympique. »

L'article 6 précise les fonctions du CNO:

1. Décider et organiser la participation de Saint-Marin aux Jeux Olympiques...
2. Promouvoir les activités culturelles et artistiques liées à l'Olympisme et organiser chaque année la journée olympique.
3. Assurer la protection légale des emblèmes olympiques.
4. Contrôler l'activité de toutes les Fédération sportives san marinaises.

Création

Le 16 avril 1959, un groupe de citoyens san marinais représentant les fédérations sportive du cyclisme, du tir, du football, du motocyclisme, du tennis, de la chasse et de la pêche, constituèrent le Comité Olympique National San Marinais dont les statuts furent approuvés lors de la séance de l'Assemblée nationale du 20 avril 1959.



Munich 1972 - La délégation du CNO de Saint-Marin. De gauche à droite, 1er rang: M. Vittorio Carbonetto, attaché olympique, M. Itallo Valli, président de la Fédération de tir aux armes automatiques, M. Roberto Tamagnini, tireur au pistolet, M. Antonio Ceccoli, chef de mission, M. Bruno Morri, tireur, le Dr Adriano Reffi, médecin, M. Pilade Casali, président de la Fédération de tir au vol, M. Guglielmo Giusti, tireur, M. Silvano Raganini, tireur, M. Libero Casali, tireur. 2e rang: M. Salvatore Tonelli, armurier, M. Italo Casali, tireur, et M. Daniel Cesaretti, cycliste.

Il n'existait auparavant aucune organisation centrale sportive. Ainsi les diverses fédérations sportives programmaient leurs activités séparément.



M. Federico Bigi,
président



M. Giovanni
Vito Marcucci,
secrétaire général

Les membres du premier Conseil directeur, nommés directement par les capitaines régents de la République, étaient: Federico Bigi* (fondateur du C.O.N.S.), président; Vittorio Rossini, secrétaire général, et Pietro Reffi, Alvaro Casali, Ferruccio Piva, Domenico Forcellini et Gian Luigi Berti, membres.

Les fédérations affiliées au C.O.N.S. étaient celles qui l'avaient constitué; par la suite, d'autres fédérations demandèrent leur affiliation.

Les présidents successifs

De 1959 à 1971: Federico Bigi*.
De 1971 à 1973: Giuseppe Micheloni.
A partir de 1973: Federico Bigi*.

SAINT-MARIN ET LES JEUX OLYMPIQUES

- **Date de la première participation:** 1960.

La représentation de Saint-Marin aux Jeux Olympiques

1960: 9 (3 cyclistes, 1 gymnaste, 1 lutteur, 4 tireurs).
1968: 4 (2 cyclistes, 2 tireurs).
1972: 7 (1 cycliste, 6 tireurs).
1976: 10 (1 cycliste, 7 tireurs et pour la première fois deux féminines en athlétisme).

La représentation de Saint-Marin aux Jeux d'hiver

Pour la première fois en 1976 deux sportifs participèrent à des Jeux d'hiver.



Munich 1972 - Silvano Regnanini.

Le CNO se compose des organismes suivants: le Conseil national, le président, le secrétaire général, le Conseil directeur, le Collège des comptables. Le Conseil national, organe majeur du C.O.N.S., comprend: le président du C.O.N.S., les présidents et les secrétaires des fédérations sportives nationales, le ministre au Tourisme et aux Sports ou l'un de ses représentants, le directeur général de l'Office du tourisme et du sport, 5 membres nommés par le gouvernement, le membre éventuel du CIO pour Saint-Marin, les membres honoraires nommés en récompense de leur activité en faveur du sport san marinais.

Le secrétaire général est également secrétaire du Conseil national.

Le Conseil national du C.O.N.S. se réunit en séance ordinaire deux fois par an et en séance extraordinaire chaque fois que le président ou le Conseil directeur le juge nécessaire, ou bien sur demande motivée par un tiers du Conseil national.

L'ORGANISATION ACTUELLE

- *Les statuts actuels du C.O.N.S.* furent approuvés et entrèrent immédiatement en vigueur le 10 mai 1975.

● Financement

Le C.O.N.S. est financé en partie par l'Etat et en partie par les fédérations sportives affiliées.

● Fédérations affiliées

Fédérations Olympiques	Fondation	Affiliation	Inscrits
Athlétisme	1964	1964	200
Football	1954	1959	400
Cyclisme	1952	1959	107
Gymnastique	1966	1966	350
Basketball et volleyball	1968	1968	250
Haltérophilie et lutte	1970	1970	50
Sports d'hiver	1970	1971	200
Tir au vol	1930	1959	175
Tir à la cible	1966	1966	150

Les fédérations sportives suivantes, non olympiques, sont en outre affiliées au C.O.N.S.: fédération aéromodéliste, automobile, motocycliste, base-ball, chasse, chronométreurs, karaté, fédération médico-sportive, pêche sportive.

LE CNO ET L'OLYMPISME



Juillet 1972: La journée olympique.

● Journée Olympique

La Journée Olympique n'a été célébrée qu'en juillet 1972. Mais chaque année on célèbre la « Grande Fête de la Jeunesse Sportive » avec la participation de plus de 400 jeunes gens et jeunes filles.

● Protection des emblèmes olympiques

La protection des emblèmes olympiques est établie par le paragraphe « H » de l'article 6 des Statuts Olympiques qui a valeur légale.

● Publications

L'Office du tourisme et du sport publie, sous les auspices du C.O.N.S. un bulletin mensuel, en langue italienne, des activités sportives qui se déroulent sur le territoire de la République et des compétitions qui se déroulent à l'étranger avec la participation d'athlètes san marinais. Bientôt le C.O.N.S. publiera un bulletin officiel.

LE SPORT A SAINT-MARIN

● Organismes sportifs dirigeants

Le C.O.N.S. est le seul organisme officiel dont dépendent l'organisation et l'activité des fédérations sportives san marinaises.

● Aide de l'Etat

L'Etat subventionne en partie le C.O.N.S. tandis que le reste du financement provient des fédérations sportives. De plus l'Etat concède à chaque fédération sportive une contribution financière annuelle administrée par les fédérations mêmes qui sont tenues de présenter à la fin de chaque année le bilan et les prévisions budgétaires pour l'année suivante.

L'Etat aide les fédérations par d'autres concessions telles que: l'utilisation gratuite des installations sportives, le service gratuit des transports, l'assurance pour la plus grande partie des sportifs et des contrôles médicaux sportifs obligatoires.

● Formation des cadres sportifs

La formation des cadres sportifs est assurée et financée par l'Etat en collaboration avec les fédérations sportives.

● Le sport à l'école

Dans toutes les écoles de Saint-Marin, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, l'enseignement de l'éducation physique est obligatoire, l'enseignement d'autres sports est facultatif; l'enseignement est dispensé deux fois par semaine, pendant deux heures consécutives, par des instructeurs spécialisés.

En outre, chaque année, se disputent les championnats scolaires d'athlétisme et de football.

● Pourcentage des pratiquants sportifs

Environ 12%.



Dans le Centre national des sports, le stade de Serravalle, le plus important de Saint-Marin.

● Installations sportives

Terrains de football: 6; stade pour l'athlétisme: 1 avec piste à 8 couloirs; gymnase, basket, volley, entraînements: 6; terrains de tir au vol: 2; polygone de tir: 1; piscine couverte: 1 de 25 mètres; piscine en plein air: 1 de 15 mètres; courts de tennis: 6; terrain pour patinage à roulettes: 1; terrain de motocross: 1; lacs artificiels: 2.

● Sports qui ont la plus grande audience

Football, basketball, tir, motocyclisme, gymnastique, athlétisme, tennis.

● Sports connaissant l'essor le plus important

Gymnastique, athlétisme, tennis, karaté, sports d'hiver.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Federico Bigi président

Né à Reggio Emilia le 20 mars 1920, il est licencié en lettres et licencié en droit auprès des Universités de Bologne et d'Urbino.

Pendant son mandat de secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, il fut le promoteur et le fondateur du Comité Olympique National San Marinais, il a occupé la charge de président du C.O.N.S. de 1959 à 1971. Depuis 1973 il occupe à nouveau cette charge. Passionné de sport—il a pratiqué en tant qu'étudiant le football et le tennis—il a contribué à la promotion de l'activité sportive à Saint-Marin.

Giovanni Vito Marcucci secrétaire général

Né à Saint-Marin le 15 juin 1927, enseignant. Il a pratiqué en tant qu'étudiant le football et l'athlétisme qu'il a, en qualité d'enseignant, diffusé parmi les jeunes. Directeur général du tourisme et du sport depuis 1962, il a potentialisé les structures d'organisation de l'Office en collaboration avec les diverses fédérations, dans le cadre d'un développement graduel mais programmé du sport san marinois. En qualité de président de la fédération de football, il a obtenu la participation d'une équipe san marinaise au championnat italien.

Il a été, et est, président de diverses sociétés sportives.

Depuis 1971 il est secrétaire général par intérim du C.O.N.S.